



## Prise de médicament en ehpdz

Par **Gemini46**, le **22/09/2024** à **09:22**

Bonjour, j'aimerais avoir une réponse: je travaille en EHPAD dirigé par la croix rouge française.

Je dirige une équipe d'ash( agent service hôtelier) qui s'occupe du nettoyage.

On leur demande maintenant de donner les médicaments aux résidents dans certaines situations qui est le rôle de l'aide soignante avec l'aide l'infirmière

Rien n'est noté dans leur fiche de poste ainsi que la convention collective

Une dérogation à été faite par le médecin coordinateur pour qu'elles puissent le donner, est ce légale ?

De plus on leur demande de coucher les résidents ce qui relève des Aides soignantes car cet acte elles le font seules.

Pourriez vous m'éclairer là dessus

Merci

Par **jodelariege**, le **22/09/2024** à **13:30**

bonjour

suivant l'article ci dessous ceci est illégal:

"<https://www.actusoins.com/decision-de-justice-ash-ne-peuvent-administrer-de-medicaments.html>"

et si il ya un problème avec un résident et un médicament? qui va être responsable? et si le résident tombe quand l'ASH le couche ,qui va être responsable?

il faut refuser .....